



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11.06.2021
Ayant eu lieu à 19h30 à la salle polyvalente

Présents :

M. BONIN Gérard, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. MONNET Jérôme, M. PEJOUX Florent, M. MAIRE Pierre, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. VIGNE Olivier, Mme LEBRE Amélia, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Pouvoir : Néant.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Émeline, M. GILLES Xavier.

Secrétaire de séance : BONIN Gérard.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h35.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Mai 2021. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Approbation mise en place nouveau RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les grands principes applicables au régime indemnitaire des agents territoriaux. Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique d'État (RIFSEEP). Le RIFSEEP a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants pour toutes les collectivités territoriales. Après avis du comité technique, une délibération transpose le dispositif de l'État au niveau local. Le dispositif est fondé :

Sur la nature des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle, donnant lieu au versement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE),

Sur la manière de servir et l'engagement professionnel donnant lieu au versement d'un Complément Indemnitaire (CIA).

Les composantes du RIFSEEP	
IFSE	CIA
L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte : D'une part, du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions, D'autre part, de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique : nouveauté majeure du dispositif.	Le CIA constitue la 2ème part variable du RIFSEEP. L'assemblée délibérante doit l'instituer au même titre que l'IFSE lors de l'instauration du RIFSEEP. Le CIA est variable car il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Son versement à titre individuel est facultatif, l'autorité territoriale ayant la possibilité de l'octroyer ou

	non selon les critères retenus par la collectivité. Le versement du CIA tient compte en principe de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.
Détermination des montants L'assemblée délibérante fixe librement les plafonds annuels pour chaque groupe de fonctions dans la limite des montants maxima prévus pour les agents de l'Etat	Détermination des montants L'assemblée délibérante fixe librement les plafonds annuels pour chaque groupe de fonctions dans la limite des montants maxima prévus pour les agents de l'Etat
Attribution individuelle L'autorité territoriale attribue par arrêté individuel, le montant d'IFSE attribué à chaque agent compte tenu des dispositions prévues dans la délibération.	Attribution individuelle Le montant du CIA pouvant être attribué par arrêté de l'autorité territoriale à l'agent est compris entre 0% et 100% du montant maximal fixé par groupe de fonctions. Il est recommandé que ces attributions individuelles ne représentent pas une part disproportionnée dans le régime indemnitaire de l'agent, le montant individuel du CIA versé à l'agent devrait donc respecter les limitations énoncées ci-dessus (15% du RIFSEEP de l'agent pour la catégorie A, 12% pour la catégorie B, 10 % pour la catégorie C)
Périodicité de versement Les collectivités versent mensuellement cette somme.	Périodicité de versement Après la réalisation des entretiens professionnels.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 mai 2021 pour mettre en place une nouvelle version du RIFSEEP répondant aux obligations statutaires et légales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place du nouveau document au 1^{er} Juin 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place du nouveau RIFSEEP au 1^{er} Juin 2021.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Projet éolien

Suite aux nombreuses démarches de plusieurs sociétés souhaitant implanter des éoliennes sur la commune, il est proposé au Conseil de prendre une délibération de principe s'opposant à toute installation de ce type sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise 3N DEVELOPPEMENT a contacté plusieurs propriétaires terriens de la commune pour un projet d'éolien, sans accord de la commune pour cette démarche. Il rappelle également qu'il faut être extrêmement vigilant sur les démarches des entreprises auprès des administrés. Monsieur MAIRE rappelle que le nouveau Préfet de l'Allier s'est pour le moment prononcé contre l'ensemble des projets éoliens sur le département, sauf sur la commune de GIPCY.

Le Conseil, par neuf votes pour et deux abstentions, se prononce pour un refus de principe de toute installation de ce type de projet sur la commune.

Nombre de votants : 11 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Estimation du Domaine pour cession d'un terrain communal

Suite à la saisine des services du Domaine, ces derniers ont pu réaliser une étude de la valeur vénale pour la cession du chemin de Château BARRAUD. Ainsi, le prix de vente proposé est estimé à 650€, plus ou moins 15%. Monsieur Jean-François CHASSAGNE a rencontré le Maire de CINDRÉ. Les élus ont rencontré vendredi 4 juin 2021 le commissaire enquêteur qui nous a donné la procédure à suivre. Nous prendrons le même commissaire pour les deux communes afin de limiter les coûts. Il reste maintenant à monter le dossier pour l'enquête publique (en double exemplaire) qui se déroulera deuxième quinzaine de septembre. L'ouverture de l'enquête se fera par une permanence dans l'une des deux communes et la fermeture par une permanence dans la seconde. Le commissaire doit nous envoyer par mails son devis ainsi que divers éléments à respecter dans la constitution du dossier d'enquête. Il faut aussi contacter ENEDIS pour les informer de la vente de ce chemin, du droit de passage.

Le Conseil Municipal décide de rester sur sa précédente décision et de fixer le prix de cession du bien en fonction du coût du commissaire enquêteur.

Nombre de votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Changement dénomination commission « Appel d'offres – Marchés Publics » en « Marchés Publics »

Suite au contact avec la Préfecture, nous avons constaté que la précédente commission intitulée « Appel d'offres » ne respectait pas depuis des années les principes obligatoires de nomination de ses membres, de fonctionnement et de vie de la commission. La Préfecture, du fait de cette irrégularité et des montants pour lesquels cette commission doit être convoquée, nous a demandé de retirer le nom « Appel d'offres » et ne laisser que le nom « Marchés Publics », moins restrictif dans son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le changement de dénomination de la commission.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Cession d'un bien EVOLEA

Suite au retour de la DDT actant notre opposition au projet de cession des biens ÉVOLÉA sur la commune, le Directeur de l'organisme a pris contact avec le Maire afin de lui expliquer qu'une transaction de vente était actuellement en cours pour le logement N°4 du lotissement des Rosiers. Ainsi, il est demandé au Conseil de statuer sur une dérogation au principe d'opposition de vente afin de ne pas empêcher la cession du bien, comme cela s'est fait à BOUCÉ il y a peu de temps. Pour les logements qui seront amenés à être libres, ils seront dorénavant systématiquement remis à la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la vente de ce bien à titre exceptionnel.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Remboursement salaires budget assainissement

Chaque année, le budget communal facture au budget assainissement une côte part des heures effectuées par les deux agents techniques et le Secrétaire de Mairie au titre des heures passer à gérer l'aspect technique (lagune, ...) et administratif (gestion du budget, comptabilité...). Actuellement, la commune refacture 1783.05 euros. Les ré-évaluations de charges et coûts salariaux porteraient le montant 2021 à 2010.85 euros. Il est proposé de revoir le temps passé pour l'ensemble des agents au titre de la gestion de l'assainissement sur la commune et de fixer par délibération pour la durée du mandat les règles de révision des charges à refacturer chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la révision des charges refacturées et approuve la révision de ces mêmes charges chaque année, pour la durée du mandat, en fonction de l'évolution du temps passé par les agents sur la gestion de ces missions et du coût de chaque agent.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération pour fixer la durée des amortissements

Suite aux différents échanges avec la Trésorerie de MOULINS et afin de simplifier la gestion de notre inventaire, il est demandé au Conseil d'étudier les durées d'amortissements par type de bien.

Un bien est comptabilisé en immobilisation s'il répond aux 5 critères cumulatifs suivants :

- Le bien est destiné à rester durablement (non consommé au 1er usage) dans le patrimoine de la collectivité territoriale ou à augmenter la valeur et/ou la durée de vie du bien immobilisé,
 - Le bien est un élément identifiable (le bien peut être séparable de l'activité de la collectivité),
 - Le bien est porteur d'avantages économiques futurs ou correspond à un actif non générateur de trésorerie et ayant un potentiel de service (article 211-1 du PCG « sont considérés comme des éléments d'actifs, pour les entités du secteur public, les éléments utilisés pour une activité ou pour la partie d'activité autre qu'industrielle et commerciale, et dont les avantages futurs ou la disposition d'un potentiel de services attendus profiteront à des tiers ou à l'entité conformément à sa mission ou à son objet ».),
 - Le bien est un élément contrôlé par la collectivité. Le droit de propriété n'est pas suffisant ni indispensable pour la comptabilisation d'une immobilisation³
 - L'évaluation doit être déterminée avec une fiabilité suffisante (cf. annexes 6 et 7 sur la valorisation).
- Afin de compléter cette définition, il est possible également d'indiquer un seuil (500€) en dessous duquel la comptabilisation se fait systématiquement en charge (fonctionnement).

Il est proposé au Conseil de fixer les durées d'amortissements pour les principaux bien listés ci-dessous :

	Immobilisations	Durée
Incorporelles	<i>Logiciels</i>	<i>2 ans</i>
Corporelles	- <i>Voitures</i>	<i>5 à 10 ans</i>
	- <i>Camions et véhicules industriels</i>	<i>4 à 8 ans</i>
	- <i>Mobilier</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Matériel de bureau électrique ou électronique</i>	<i>5 à 10 ans</i>
	- <i>Matériel informatique</i>	<i>2 à 5 ans</i>
	- <i>Matériels classiques</i>	<i>6 à 10 ans</i>
	- <i>Coffre-fort</i>	<i>20 à 30 ans</i>
	- <i>Installations et appareils de chauffage</i>	<i>10 à 20 ans</i>
	- <i>Appareils de levage-ascenseurs</i>	<i>20 à 30 ans</i>
	- <i>Appareils de laboratoire</i>	<i>5 à 10 ans</i>
	- <i>Équipements de garages et ateliers</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Équipements des cuisines</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Équipements sportifs</i>	<i>10 à 15 ans</i>
	- <i>Installations de voirie</i>	<i>20 à 30 ans</i>
	- <i>Plantations</i>	<i>15 à 20 ans</i>
	- <i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	<i>15 à 30 ans</i>
- <i>Terrains de gisement (mines et carrières)</i>	<i>sur la durée du contrat d'exploitation</i>	
- <i>Constructions sur sol d'autrui</i>	<i>sur la durée du bail à construction</i>	
- <i>Bâtiments légers, abris</i>	<i>10 à 15 ans</i>	
- <i>Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques</i>	<i>15 à 20 ans</i>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modalités de mise en place des amortissements sur la commune, adopte les durées pour chaque type de biens et décide de ne pas fixer de montants minimums à amortir.

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions orales

Désignation d'un référent ambrosioie pour la commune

Il convient de désigner un référent pour la commune qui sera en charge de signaler toute prolifération de l'ambrosioie sur la commune. Monsieur Le Maire est désigné comme référent pour la commune pour la durée du mandat.

Points sur les travaux en cours

Les réfections des voiries au Bois Dieu et aux Burgeots sont désormais achevées. C'est l'entreprise ADN qui a réalisé le chantier, pour un montant final de 49 405.20 euros TTC.

EPI des agents

Les essayages des vêtements de travail ont été réalisés pour l'entreprise INITIAL le mardi 18 mai. Nous sommes en attente de la livraison.

Vente de foin

La vente a été attribuée cette année à Monsieur Mickaël RANDOIN, pour la somme de 100 euros.

Modification des prix location salle polyvalente

Les commissions finances et bâtiments se réuniront le vendredi 25 juin 2021 afin d'étudier un nouveau règlement de la salle polyvalente et refixer de nouveaux tarifs.

Résultat Comité Technique du 27 Mai 2021

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des dossiers qui ont été soumis à l'approbation du Comité Technique du 27 mai ont tous été approuvés à l'unanimité par les collègues des élus et des syndicats. Pour rappel, il s'agissait de la mise en place des lignes directrices de gestion, de la modification du tableau des effectifs, de la mise en place de nouvelles fiches de postes, de la mise en place d'une nouvelle trame d'entretiens professionnels, de la mise en place d'un règlement de temps de travail et la révision du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents).

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission du personnel se réunira le vendredi 18 juin afin de préparer le passage au Comité Technique du 13 Septembre des dossiers concernant la mise en place d'un organigramme, d'un règlement intérieur, la révision des modalités du Compte Épargne-Temps et la mise à jour du tableau des effectifs.

Point sur le personnel

Monsieur le Maire expose la décision de ne pas renouveler le contrat de la personne remplaçant l'un de nos agents des services techniques en arrêt, notamment pour motif disciplinaire. Ainsi, la commune est à la recherche d'un nouvel agent à compter de la mi-juin. Monsieur le Maire expose les divers problèmes rencontrés actuellement avec les agents en arrêt, la difficulté d'assurer un remplacement sur ce type d'arrêt, et le coup pour la collectivité.

Mise en place de la régie unique et mise en place convention TIPI DGFIP

À compter du 1^{er} Mai 2021, afin de se mettre en conformité avec la Loi, et après accord de la Trésorerie de Moulins et passage des actes au contrôle de la légalité en Préfecture de l'Allier, la commune de TRETEAU a procédé à la clôture de l'ensemble des régies qui existaient encore sur la commune, dont le mode de fonctionnement n'était plus en adéquation avec les obligations de gestion actuelle. Ainsi, un acte de constitution d'une régie unique a été établi, dans lequel les produits suivants seront encaissés :

1. Photocopies
2. Bornes camping-car
3. Stationnement camping-car
4. Buvette
5. Pêche
6. Manifestations diverses

Monsieur le Maire a nommé un régisseur titulaire ainsi que quatre régisseurs suppléants pour assurer le fonctionnement de cette nouvelle régie.

Monsieur le Maire informe que la Mairie vient de signer avec la DGFIP une convention qui permet désormais les paiements en ligne pour l'ensemble des services facturés de la commune (cantine scolaire, accueil périscolaire, location de biens sur la commune, location de la salle polyvalente, etc...). Une note sera transmise aux parents pour la rentrée de septembre afin de les informer de cette nouvelle possibilité. Cela réduira les problématiques de délais de traitement en Trésorerie lors de paiement par chèques ou en espèces.

Réunion SIVOM 27 Mai 2021

Monsieur le Maire et le Secrétaire de Mairie ont rencontré en Mairie le jeudi 27 mai 2021 le Directeur Général des services du SIVOM ainsi que sa responsable administrative. Il a été évoqué la problématique de factures non émises par le SIVOM en 2020 et que la commune n'a pas rattaché en restes à réaliser à la fin du précédent exercice. La commune se retrouve donc à devoir payer sur l'année 2021, un montant TTC de 4500 euros non budgétés. Un point a également été fait sur les futurs transferts de compétences concernant l'assainissement. Des réunions seront organisées prochainement avec les communes pour préparer ce projet.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose la satisfaction dont ont fait part à la mairie plusieurs camping-caristes concernant la bonne tenue de l'étang et de la commune en général. Monsieur le Maire expose au Conseil le besoin de réaliser une réfection du grillage au minigolf.

Intervention de Monsieur CHASSAGNE

Monsieur CHASSAGNE refait le point sur la vente d'une maison dans le bourg qui pose problème au niveau du découpage cadastral de certaines parcelles. La Mairie va prendre contact avec le notaire en charge de la vente pour éclaircir la situation et faire procéder à la régularisation par le bornage réglementaire des parcelles.

L'UTT de LAPALISSE est venue à la rencontre de Monsieur le Maire et Monsieur CHASSAGNE le vendredi 11 juin après-midi, afin de faire un point sur des contrôles de passages et vitesses effectués sur la commune sur les mois d'avril et mai 2021, notamment au niveau de la RD21. Il n'a pas été relevé de vitesses excessives.

Intervention de Monsieur DESBOUIS

Monsieur DESBOUIS expose le besoin de refaire une partie du grillage aux écoles, afin de sécuriser les lieux et éviter toutes blessures aux enfants. Il fait également le point sur la réunion qui s'est tenue le jeudi 10 juin avec la Directrice de l'école concernant l'accueil d'un enfant handicapé l'an prochain. Ce point est détaillé dans l'intervention de Madame CHAPPAZ.

Intervention de Madame CHAPPAZ

Madame CHAPPAZ expose les besoins d'aménagement pour pouvoir accueillir à la prochaine rentrée un enfant handicapé. Il est proposé d'inverser les classes actuelles et de procéder à tous les aménagements nécessaires afin que cet enfant soit accueilli dans les meilleures conditions.

Madame CHAPPAZ expose la demande de la Directrice de l'école qui souhaite effectuer un pique-nique avec les enfants à l'étang le mardi 6 juillet 2021, dernier jour d'école. Le Conseil donne son accord pour que l'agent en charge de la restauration prépare ces repas et pour que les enfants puissent effectuer leur sortie dans le mini-golf, plus sécurisé, sur le moment du repas.

Madame CHAPPAZ expose la décision de la commission des maisons fleuries, qui veut offrir un rosier aux gagnants des maisons fleuries et un bon d'achat villa verte pour les gagnants maisons illuminées afin qu'ils puissent en racheter pour cette année. Le Conseil approuve ces demandes.

Intervention de Monsieur BONIN

Monsieur BONIN expose le fait qu'il serait souhaitable d'avoir un fonctionnement plus souple concernant la gestion du dépôt des déchets verts. Il demande s'il serait possible d'ajouter, en plus du samedi, un ou deux jours en semaine. Ce sujet sera évoqué lors de la commission espaces verts du 21 juin.

Pour le marché estival, Monsieur BONIN fait savoir que le Barnum sera assuré par le club des aînés.

Monsieur BONIN demande s'il sera fait une réunion de préparation pour les élections avec l'ensemble des personnes concernées avant le premier tour des scrutins. Monsieur le Maire fait savoir qu'il sera juste transmis un courrier ou un mail de confirmation à chacun, et que dans chaque équipe sur la journée se trouvera une personne ayant déjà officié lors de précédents scrutins.

Intervention de Monsieur MAIRE

Monsieur MAIRE a participé à une commission culturelle le 8 juin 2021 organisée par la Communauté de Communes. Il y a notamment été évoqué la mise en place d'une mutualisation de personnel au niveau des différents services culturels sur le territoire communautaire. Il a également été évoqué la mise en place d'une résidence d'auteur sur Jaligny, pour un écrivain qui souhaite réaliser un ouvrage intitulé « portrait de confinés » et qui devrait être publié en décembre 2021. La Mairie prendra contact avec le service culturel de la communauté de communes afin de pouvoir être destinatrice de davantage d'informations concernant les programmations et événements culturels sur le territoire.

Intervention de Monsieur PEJOUX

Monsieur PEJOUX demande si l'on a avancé dans la réparation des portes du stade. La Mairie a effectué le jeudi 10 juin une demande de devis actualisé à l'entreprise CHOMET-DUMONT. Dès réception et signature de ce dernier, Monsieur le Maire lancera les travaux.

Intervention commune à plusieurs adjoints et conseillers municipaux

Il est demandé de lancer les procédures nécessaires afin d'obliger les propriétaires de terrains laissés en friche sur la commune à les entretenir. Ainsi, la Mairie va se rapprocher des services de l'État en charge de l'environnement et de la légalité pour se renseigner sur les procédures à appliquer et respecter en fonction des situations propres à chaque terrain.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra après les vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée samedi 12 juin à 00h07.

